

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-511

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise CONCEPTION BOIS HABITAT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 21, 23 et 27 rue des Sablonnières à l'occasion du déchargement de matériaux pour des travaux,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 04 juin 2026,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 04 juin 2026 :

- Rue des Sablonnières, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CONCEPTION BOIS HABITAT.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

